Premier contact :

Mettez-vous en relation avec l'Église.

Avec la personne célébrante, pasteur·e ou laïque, qui va répondre à votre demande vous fixerez :

- le jour, l'heure et le lieu du service ; une entente avec les Pompes Funèbres est toujours indispensable ;
- un temps de visite et de rencontre chez vous ou chez la personne célébrante pour préparer les obsèques.

_____

Coordonnées de la paroisse :

Nous croyons en Dieu

Malgré son silence et son secret,
nous croyons qu'Il est vivant.

Malgré le mal et la souffrance,
nous croyons qu'Il a fait le monde
pour le bonheur de la vie.

Malgré les limites de notre raison
et les révoltes de notre cœur
nous croyons en Dieu.

Nous croyons en Jésus Christ.

Malgré les siècles qui nous séparent
du temps où Il est venu,
nous croyons en sa Parole

Malgré nos incompréhensions et nos refus,
nous croyons en sa résurrection.

Malgré sa faiblesse et sa pauvreté,
nous croyons qu'Il règne.

Nous croyons en l'Esprit saint.

Malgré les apparences,
nous croyons qu'Il conduit l'Église.

Malgré la mort,
nous croyons à la vie éternelle.

Malgré l'ignorance et l'indifférence
nous croyons que le Royaume de Dieu
est promis à tout le monde.

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Les obsèques protestantes

Un temps

d'accompagnement

de reconnaissace

et d'espérance

uepal

Les usages d’un service funèbre protestant

Le Dieu de Jésus Christ a déjà accueilli celle ou celui qui vous a quitté ; le culte d’obsèques s’adresse aux vivants.

C’est aux familles et proches que sont adressées les paroles de consolation, de reconnaissance et d’espérance.

« Rien, ni la mort, ni la vie,
ne pourra nous séparer de l’amour de Dieu
manifesté en Jésus Christ notre Seigneur. »
Romains 8, 38-39

☞ **Simplicité de la cérémonie !**
Dans la tradition de simplicité et de sobriété du culte protestant, les fleurs, couronnes, portrait, drapeau ne sont pas nécessaires. Le culte est organisé selon les souhaits de la famille et en accord avec la personne officiante.
Des textes, musiques, chants, témoignages peuvent être choisis avec la personne célébrante.

☞ **Doit-on se réunir dans un temple, dans une église ?**
Le service peut avoir lieu à la maison, au temple, à l’église, dans la chapelle de l’hôpital, dans une église catholique, au funérarium, au cimetière… en tout lieu favorisant le rassemblement, le recueillement et l’écoute.

☞ **Le cercueil doit-il être présent dans le temple, dans l’église ?**
Le cercueil dans le temple ou dans l’église n’est pas indispensable, car le culte d’obsèques dit l’accompagnement et l’amour de Dieu pour les vivants en deuil.
Le culte d’obsèques peut avoir lieu après la mise en terre du corps ou des cendres, selon la tradition protestante et en concertation avec la famille.

☞ **Qui peut présider des obsèques ?**
Dans notre Église, les cultes sont présidés par des pasteur·e·s ou par des personnes laïques, formées et reconnues, qui accomplissent une mission semblable à celle des pasteur·e·s.

☞ **Présence des enfants !**
L’enfant, à tout âge, vit aussi le deuil.
Ce qui sera exprimé, partagé et vécu ensemble lui permettra de mieux vivre le deuil et le manque de la personne décédée.
Aidons l’enfant à trouver sa place dans la cérémonie et à vivre ce temps avec les autres membres de la famille !

☞ **La crémation est-elle reconnue par les Églises protestantes ?**
Oui, rien ne s’oppose à ce choix.

☞ **Participer à la vie financière de notre Église.**
Le service de l’Église est gratuit mais a un coût (environ 300 € pour des obsèques : déplacement, électricité, chauffage, ménage...).
En complément de l’offrande recueillie durant le culte, la famille pourra faire un don exceptionnel à cette occasion. Ce don donne lieu à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.